

# Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)

## Lignes directrices

*Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)*  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**  
*Juin 2016*

## **APERÇU**

Le volet Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) du programme Services d'emploi offre des services de soutien aux Néo-Brunswickois faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant des troubles physiques, intellectuels, psychiatriques, cognitifs ou sensoriels afin qu'ils puissent participer à des activités de formation ou profiter de possibilités d'emploi.

Le but du programme SSEF est de réduire ou supprimer les répercussions relatives au handicap d'une personne pour aider la personne handicapée à participer à la formation et/ou aider la personne handicapée à obtenir un emploi, à reprendre un emploi qui a été interrompu ou à maintenir un emploi.

## **DESCRIPTION**

### **1. Soutien en matière de formation**

Offre les mesures de soutien nécessaires à une personne handicapée afin qu'elle participe aux programmes d'études suivants :

- Récupération scolaire; niveaux 5 et 6 (littératie et numératie)
- Récupération scolaire, niveaux 7 à 9 (littératie et numératie)
- Récupération scolaire, niveaux 10 à 12 (diplôme d'études secondaires pour adultes)
- GED
- Compétences essentielles au travail (CET)
- Éducation postsecondaire
- Formation par blocs d'Apprentissage et certification professionnelle
- Formation parrainée par l'employeur

### **2. Soutien en matière d'emploi**

Offre les mesures de soutien nécessaires à une personne handicapée en vue de l'aider à obtenir un emploi, à reprendre un emploi qui a été interrompu ou à maintenir un emploi.

### **3. Projets SSEF**

Il s'agit de projets établis avec des organismes afin de fournir le soutien nécessaire aux groupes de personnes handicapées pour qu'elles puissent participer à des activités de formation ou profiter de possibilités d'emploi.

## **ADMISSIBILITÉ**

### **1. La personne doit :**

- avoir un diplôme d'études secondaires; **ou**

- fréquenter l'école secondaire et travailler à temps partiel ou avoir un emploi d'été si le soutien demandé est directement lié à l'emploi; **ou**
- Être âgée d'au moins 18 ans; **ou**
- être inscrite à un programme d'apprentissage pour adulte.

**2. La personne doit avoir un handicap permanent confirmé**

**3. L'incidence du handicap doit être telle qu'il restreint la capacité de la personne à suivre une formation ou à accomplir les tâches liées à un emploi sur un pied d'égalité avec les autres.**

## AIGUILLAGES

**1. La personne doit avoir un plan d'action d'emploi actif.**

**2. Le plan d'action d'emploi doit :**

- avoir été conçu en compagnie d'un conseiller en emploi d'EPFT ou d'un agent de référence reconnu par EPFT **avant** le début de la formation ou de l'emploi;
- comprendre un objectif atteignable et des interventions indiquées;
- indiquer l'habileté de la personne

## ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a le plein pouvoir discrétionnaire dans l'administration de ses programmes et dans l'application de ces lignes directrices pour assurer que le financement est accordé à des projets qui contribuent à la réalisation de son mandat. En appliquant les lignes directrices du programme, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail peut prendre en considération les facteurs suivants :

- Allocation budgétaire
- Priorités régionales / provinciales
- Considération géographique et la population
- Nombre de demandes et / ou montant maximal approuvé par promoteur par exercice financier
- Groupes prioritaires

## CONTACTS

| Coordonnées  | Courriel   | Lieu   |
|--|--|--|
| <a href="#">SEAC - Edmundston (bureau régional)</a>  | <a href="mailto:dpetlinfo@gnb.ca">dpetlinfo@gnb.ca</a> | <a href="#">121, rue de l'Église</a><br>Edmundston |
| <a href="#">SEAC - Fredericton (bureau régional)</a> | <a href="mailto:dpetlinfo@gnb.ca">dpetlinfo@gnb.ca</a> | <a href="#">300, rue St. Mary's</a><br>Fredericton |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <a href="#"><u>SEAC - Miramichi (bureau régional)</u></a>           | <a href="mailto:dpetinfo@gnb.ca"><u>dpetinfo@gnb.ca</u></a> | <a href="#"><u>152, rue Pleasant</u></a><br>Miramichi                                       |
| <a href="#"><u>SEAC - Moncton (bureau régional)</u></a>             | <a href="mailto:dpetinfo@gnb.ca"><u>dpetinfo@gnb.ca</u></a> | <a href="#"><u>200, rue Champlain</u></a><br>Dieppe   |
| <a href="#"><u>SEAC - Péninsule acadienne (bureau régional)</u></a> | <a href="mailto:dpetinfo@gnb.ca"><u>dpetinfo@gnb.ca</u></a> | <a href="#"><u>20E, boulevard St-Pierre</u></a><br><a href="#"><u>Ouest</u></a><br>Caraquet |
| <a href="#"><u>SEAC - Restigouche/Chaleur (bureau régional)</u></a> | <a href="mailto:dpetinfo@gnb.ca"><u>dpetinfo@gnb.ca</u></a> | <a href="#"><u>157, rue Water</u></a><br>Campbellton  |
| <a href="#"><u>SEAC - Saint John (bureau régional)</u></a>          | <a href="mailto:dpetinfo@gnb.ca"><u>dpetinfo@gnb.ca</u></a> | <a href="#"><u>C.P. 5001</u></a><br>Saint John  |